



## **FO A SIGNÉ LE NOUVEL ACCORD COMITÉ GROUPE FRANCE EDF !**

Le 25 avril 2022, FO a décidé de signer le nouvel accord Comité Groupe France (CGF). Cet accord est le fruit d'une renégociation de l'accord précédent et du retour d'expérience que FO a pu retirer des quatre dernières années.

Ce nouvel accord comporte des avancées notables en faveur des salariés du Groupe par rapport à la dernière mandature. Il renforce l'importance du CGF dans la gouvernance sociale du Groupe EDF. Il permet aux filiales France du Groupe EDF d'avoir un espace de dialogue social transverse à la fois sur le plan économique et financier et sur les politiques Groupe avec la maison mère.

Ce nouvel accord concourt aussi au développement d'une identité et d'une culture groupe auprès des salariés, et ce, dans le respect de la raison d'être et des missions de service public du Groupe EDF.

Il réaffirme également l'importance des IDREM (Instances de Dialogue social en Région sur l'Emploi, la Mobilité et l'alternance). Ces instances, pilotées par les Délégués Emploi Régionaux, permettront d'avoir au niveau régional des lieux d'échange sur la situation et les perspectives d'emploi et sur les enjeux d'emploi de mobilité et d'alternance. Les IDREM devraient contribuer à favoriser et à fluidifier les parcours professionnels au sein des entreprises du Groupe EDF. À titre d'illustration, les perspectives des postes disponibles au niveau régional, notamment issues de My HR et des postes présentés dans les e-forum régionaux, devraient être présentées et traitées au sein de ces instances.

Ce nouvel accord renforce aussi le contrôle social au sein du Groupe, en permettant à l'ensemble des membres du CGF d'aller à la rencontre des salariés et de leurs représentants dans le Groupe EDF. Les membres du CGF pourront ainsi solliciter des rencontres auprès des DRH des entreprises du Groupe en France et être amenés à intervenir sur des situations particulières des entreprises à ce périmètre.



Enfin, le nouvel accord permet à FO de bénéficier d'un siège Cadre au CGF par rapport à la mandature précédente, en raison de la progression de FO au sein du Groupe EDF. Ce siège supplémentaire permet à FO de peser davantage au niveau du Groupe pour la défense des intérêts des salariés.